

LELOUP Philippe Avenue des Combattants 1470 BOUSVAL philippe.leloup@lapeb.be	Référence(s) : Cattiez - Marchal 18523P061	Installateur (Nom, Prénom, TVA) : PE 207
Rapport relatif à : INSTALLATION DOMESTIQUE A BASSE ET TRES BASSE TENSION		
Effectué à : Laeken		Le : 05/11/2024

Identification de l'installation

Client :	Cattiez - Marchal		
Adresse :	Avenue Laënnec 10		
	1020 Laeken	Tél n°:	0471/92 99 44
Type d'installation :	Anciennes inst. élect. dom. (8.2.1.)		

Type de visite

Vente (8.4.2.)

Données de l'installation

Type de l'installation	Unité d'habitation : Appartement Description : Appartement 4 étage droit		
Panneaux photovoltaïques :	Nombre(s) :	0	Puissance nominale : 0
Onduleurs :	Nombre(s) :	0	Type :
	N° série(s) :	Puissance AC max : 0	
Batterie domestique :	Organisme Agréé :	Date :	
	Rapport de contrôle : N°		
	Possibilité fonctionnement en ilotage :		
	Fonctionnement dispositifs de protection à courant différentiel-résiduel :		
Déclenchement du système automatique de sectionnement en moins de 5 secondes (sans fonctionnement en ilotage) :			
Distributeur d'électricité :	Sibelga	Code EAN :	Non communiqué
Compteur : Marque & Type :	ACTARIS S16X	N° série :	34061223
Tension :	2 X 230 V	AC <input checked="" type="checkbox"/>	DC <input type="checkbox"/> Intensité max (A) : 20
Type d'électrode :	Piquet	Résistance de dispersion Ra :	10,36 ohm

Description de l'installation (Surintensité)

Description de l'installation (3.1.2.1.a)	Schéma unifilaire <input checked="" type="checkbox"/>	Plan de position <input checked="" type="checkbox"/>	Conformément :	Nok
Implantation des tableaux, accès au matériel :	Ok			
Piscine (7.2) :	Absente	Sauna (7.3) :	Absent	
Type de câble d'alimentation : Type :	TISSU	Section L :	2,5	mm² + N : / mm² + PE : 16 mm²
Protection générale : Marque & type :	F&G Teco L9-F20/2			
Surintensité :	20	A Courant court-circuit :	200	A Pouvoir de coupure : 10 kA
Sectionneur général : Type :	Vynquier 608940	Nombre de pôles :	2	lthe Courant thermique nominal : 40 A
Détail installation voir tableaux description de l'installation	N° de tableaux :	2	N° de circuits terminaux :	0

Protection contre le contact indirect (4.2.4.3.)

Dispositif de protection courant différentiel résiduel			= 300 mA Présent <input type="checkbox"/> (4.2.4.3.b)	Espaces humides = 30 mA Présent <input type="checkbox"/> (4.2.4.3.c)
In (A)	Icc (A)	d In (A)	Circuits protégés	
/	/	/	/	
Continuité connexions PE :			Ok	Bouton test : N/A
Injection courant défaut :			N/A	Protection contre le contact indirect : Insuffisante

Protection contre le contact direct (4.2.2.3.)

Tableaux	Fermé <input checked="" type="checkbox"/> Métallique(cl1) <input type="checkbox"/> Plastique (cl2) <input checked="" type="checkbox"/> Ouvert <input type="checkbox"/>
	Paroi arrière non hygroscopique <input checked="" type="checkbox"/>
Lignes	Fils <input checked="" type="checkbox"/> Câble <input type="checkbox"/> En tube <input checked="" type="checkbox"/> Apparent <input type="checkbox"/> Encastré <input checked="" type="checkbox"/> Enterrés <input type="checkbox"/>
	Extérieur <input type="checkbox"/> Autre <input type="checkbox"/>
Appareils	Éclairage <input checked="" type="checkbox"/> Prise de courant <input checked="" type="checkbox"/> Avec terre <input type="checkbox"/> Sans terre <input checked="" type="checkbox"/>
	Matériel (poste) fixe <input type="checkbox"/> Matériel mobile <input type="checkbox"/>
Contact impossible par :	Isolation (4.2.2.1b) <input checked="" type="checkbox"/> Enveloppes (4.2.2.1.c) <input type="checkbox"/>
Protection contre le contact direct :	Insuffisante État du matériel fixe et mobile : Nok

Niveau d'isolement livre 1 sous-section 6.4.5.1 Mesures d'isolement et Section 6.5.6.

Appareil : Norma UNILAP 100 <input type="checkbox"/> Kyoritsu 3243 <input type="checkbox"/> Metrel 61557 <input checked="" type="checkbox"/> Mxtra <input type="checkbox"/> Autre <input type="checkbox"/>
Connexions démontées : /
Résistance d'isolement : Ri 143,6 Mohm (tension de test 500V Ri min 500 kohm) Ri : Ok
Mesures non exécutées aux circuits : / Mesures trop faible du type de circuit : /

Infractions

3.1.2.2. : Veuillez prévoir les schémas unifilaires de l'installation (3 exemplaires).
3.1.2.3. : Veuillez prévoir les schémas de position de l'installation.
8.4.2.2. : Par l'absence des plans électrique, la liste des infractions reste incomplète.
5.3.5.3. : Un différentiel-résiduel général d'une intensité nominale de 40 A min et de sensibilité de 300 mA doit être installé en amont de l'installation.
4.2.4.3. : Un différentiel-résiduel à haute ou très haute sensibilité doit être placé en amont pour la salle de bains, machine à laver, lave-vaisselle, séchoir ou des appareils similaires.
3.1.3.3. - 9.4.1. : La tension nominale doit être clairement indiquées de façon durable sur le tableau + les panneaux d'avertissement ne sont pas présents.
5.3.5.5. : L'intensité nominale du dispositif de protection est à adapter en fonction de la puissance nominale de la canalisation et/ou le récepteur installé en aval.
3.1.3.3. : Le repérage des circuits/départs sont à mettre et/ou à compléter.
5.3.5.2. : Interrupteur, prise de courant ou boîte de dérivation ne sont pas fixes.
7.2.3.2. : Le matériel a un le degré de protection insuffisant.
8.2.: Les dispositions dérogatoires selon article 278 de l'ancien RGIE pour les installations électriques domestiques dont la réalisation est entamée avant le 1 octobre 1981, ce qui concerne les socles de prise sans sécurité enfant, ne sont plus d'application selon chapitre 8.2 du livre 1 de l'AR du 08/09/2019.
4.2.3.3. : Les conducteurs de type VOB ne sont pas placés sous tubes ou goulottes adéquats.

Remarques et/ou notes

Néant

Conclusions

L'installation n'est pas conforme, au livre 1 de l'AR du 08/09/2019.

Le schéma unifilaire et le schéma de position ne sont pas visés.

Le dispositif de protection à courant différentiel résiduel n'est pas plombé.

L'installation électrique (ne) satisfait (pas) aux exigences du livre 1 de l'arrêté royal du 8 septembre 2019. L'acheteur doit effectuer une nouvelle visite de contrôle pour vérifier la mise en ordre de l'installation, dans un délai de 18 mois à compter du jour de l'acte de vente. L'acheteur est libre de choisir l'organisme agréé pour cette nouvelle visite de contrôle.

C'est une obligation de conserver le rapport (mise en service ou visite de contrôle) dans le dossier électrique. Précédent rapport n'est présent.

C'est une obligation d'inclure chaque modification dans le dossier.

C'est une obligation d'aviser immédiatement le fonctionnaire préposé à la surveillance du Service public fédéral ayant l'Energie dans ses attributions de tout accident survenu aux personnes et dû, directement ou indirectement, à la présence d'installations électriques.

Seules les parties visibles et accessibles font partie de la visite.

Ce rapport contient 5 pages de rapport + 1 page(s) d'annexe(s).

DELCORPS Jean-Louis



Description de l'installation

Identification et dispositif de protection								Canalisation		Description
Nombre	N°repère	N°pôle	I(A)	Marque	Type	PCC	Classe	Type	Section (mm²)	
1	/	2	15	Gardy	Fusibles	/		Tissu	2,5	Protection général
1	/	4	30	VFC	Sectionneur	/		Tissu	2,5	Protection colonne
1	/	2	6	Legrand	Fusibles	/		Tissu	1,5	éclairages ?
1	/	2	10	Gardix	19510	/	/	Tissu	2,5	Prises / éclairages ?
1	/	2	10	Vynquier	12-U	3000		Tissu	2,5	Prises / éclairages ?
1	/	2	6	Gardy	Fusibles	/		Tissu	1,5	Éclairages ?
1	/	2	6	Legrand	Fusibles	/		Tissu	1,5	Éclairages ?
Pouvoir de coupure : 3000 <input type="checkbox"/> 1500 <input type="checkbox"/> autre <input type="checkbox"/> A										
Nombre de tableaux : 2 Nombre de circuits terminaux : 0 Nombre de circuits dédié : 0										
In des protections en accord avec le Ø des conduites,appareils et matériel : Yes Section des conducteurs de protection suffisante : Yes										